



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 21 mars 2024 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 15/03/2024

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Françoise AGIER

Présents avec voix délibérative : **28** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **28**

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Jean-François MONET ; Jean-Michel DULER ; François GUILLAMET

CAGD

Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Philippe CASTEL ; Alain DUBOURDIEU

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

Absents :

CC. MACS

Francis BETBEDER ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bernard FRACCHETTI ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Patrick MONDENX ; Dany JAMMES ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Bérangère SABOURAULT ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ

CC. DU SEIGNANX

Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Isabelle NOGARO

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2024_007

Remplacement partiel au sein de la Commission d'appel d'offres

Le Comité syndical,

VU les articles L.1411-5 et L.1414-2 du code général des collectivités territoriales

VU les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales





VU la délibération DEL/2020/045 du 8 septembre 2020 portant élection de
du SITCOM Côte sud des Landes comme suit :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	
MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Alain PERRET	Francis BETBEDER
Hervé DARRIGADE	Martine ERIDIA
Gérard NAPIAS	Jean-Claude DAULOUEDE
Pierre PECASTAINGS	Jean-François MONET
Bernard DUPONT	Thierry GUILLOT

CONSIDERANT que, par suite des mouvements intervenus au sein du Conseil municipal de Seignosse conduisant à la réélection de M. Pierre PECASTAINGS, puis à sa désignation en tant que délégué titulaire de la communauté de communes MACS à l'assemblée délibérante du SITCOM

VU la délibération DEL_2024_006 du Sitcom de ce jour portant installation de Monsieur Pierre PECASTAINGS, délégué titulaire et de Monsieur Patrick MONDENX délégué suppléant de la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud à l'assemblée délibérante du SITCOM Côte sud des Landes

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au remplacement partiel de M. Pierre PECASTAINGS au sein de la Commission d'appel d'offres

CONSIDERANT la candidature de M. Pierre PECASTAINGS,

DESIGNE, à l'unanimité, M. Pierre PECASTAINGS en tant que membre titulaire de la Commission d'appel d'offres

PREND ACTE de la composition des titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres comme suit :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	
MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Alain PERRET	Francis BETBEDER
Hervé DARRIGADE	Martine ERIDIA
Gérard NAPIAS	Jean-Claude DAULOUEDE
Pierre PECASTAINGS	Jean-François MONET
Bernard DUPONT	Thierry GUILLOT

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,
A Bénesse-Marenne, le 27 mars 2024

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

